

Décision

Générale

colonial

Décision n° 45-433-1932 L'indemnité

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 décembre 1932

Numéro JO
n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro
31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

12 décembre 1922 une indemnité mensuelle de 200 francs, représentative de frais de transport, est allouée à M. Pia, ingénieur adjoint, chargé du contrôle des travaux dn port, à compter du 1° » décembre 1942, La dépense sera imputable au compte hors budget qui supporte les dépenses des travaux du port.